



Octroyer ou refuser la protection fonctionnelle

Date : Mardi 3 octobre 2023 - 9h30 à 11h30 (heure métropolitaine)

Durée : 2 heures

Lieu : Visioconférence (application Zoom)

Accessibilité : formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01 45 49 48 49 ou par mail à l'adresse formation@seban-avocat.fr.

Tarif : 300 € HT (360 € TTC) par participant

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et au 01 45 49 48 49.

Délai d'accès : Inscription ouverte jusqu'à deux jours ouvrés avant la formation

PROGRAMME

La protection fonctionnelle est une garantie ancienne, de plus en plus sollicitée par les agents au titre des différentes attaques dont ils peuvent faire l'objet dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

La formation répondra ainsi à plusieurs questions :

- Pourquoi et par qui doit-elle être octroyée ?
- L'octroi doit-il être spontané ?
- Une fois accordée, la protection peut-elle être retirée ?
- De quelles marges de manœuvres dispose l'administration pour en limiter le contenu et l'impact financier ?
- Quel risque encourt-on à refuser ?

I - La protection fonctionnelle : pour quoi et pourquoi ?

- A - Pour quels agents ?
- B - Pour quels faits ?

II - La protection fonctionnelle : comment ?

- A - La forme de la demande
- B - L'autorité compétente pour statuer
- C - La motivation de la réponse
- D - Le contenu de la protection

III - La protection fonctionnelle : quand y mettre fin ?

IV - Le contentieux de la protection fonctionnelle : quels risques à refuser / limiter la protection ?

OBJECTIFS

Connaître le cadre réglementaire applicable pour sécuriser une décision de protection fonctionnelle.



PUBLIC CONCERNE

Dans les trois fonctions publiques :

- responsables / directeurs des ressources humaines
- responsables / directeurs juridiques
- directeurs d'établissements ou de collectivités publiques.

PRÉREQUIS

Absence de prérequis.

INTERVENANTE



Marjorie ABBAL

Avocate associée de SEBAN & ASSOCIES

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions / réponses avec les participants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique transmis à l'issue de la formation

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DE L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE LA FORMATION

- Quiz
- Questionnaire de satisfaction à chaud
- Feuille d'émargement
- Certificat de réalisation
- Espace extranet individualisé